

AVISU CESEC 2020-17¹ **AVIS CESEC 2020-17**

Rilativu à u

Raportu « Vince contr'à u COVID-19 »,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 qui fixe les modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, par l'utilisation des technologies de la communication par voie électronique ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire étend le champ des personnes pouvant bénéficier des dispositions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 ;

Vu la délibération 2020/04 du CESEC du 20 avril 2020 donnant délégation au bureau, durant la période de l'état d'urgence sanitaire, pour se prononcer pour avis, pour élaborer ou participer à des contributions et des expressions formulées au nom du conseil ;

Vu la lettre de saisine du 23 avril 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le rapport « Vince contr'à u COVID-19 » ;

**Le Bureau du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en visioconférence le 29 avril 2020,**

Prononce l'avis suivant

Le monde vit, depuis deux mois, au rythme d'une pandémie dont les conséquences ébranlent toutes les certitudes et tous les fondements des principaux modèles de société autour desquels se structure et s'organise le système mondial global.

Dans ce scénario imprévisible, aux allures de science-fiction, chacune et chacun d'entre nous s'efforce de conceptualiser ce qui est en train de se passer, et d'imaginer et de mettre en œuvre les réponses les mieux adaptées à la situation inédite à laquelle nous sommes confrontés.

¹ A l'unanimité

C'est aussi ce que la Collectivité de Corse (CdC), en tant qu'institution garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et des Corses, s'est efforcée de faire : comprendre les mécanismes épidémiques à l'œuvre, anticiper leurs conséquences dans tous les domaines de notre vie collective, faire les choix les plus conformes à l'intérêt et à l'avenir de notre île et de celles et ceux qui y vivent, avec le souci constant d'une solidarité totale avec les autres régions, territoires et pays eux aussi confrontés à une épreuve sans précédent.

Cette réflexion et ces actions se concrétisent par un rapport que Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse a soumis à l'avis du CESECC.

Ce rapport comporte quatre objectifs stratégiques:

- ✓ Objectif 1: "*Exigence première: le combat pour sauver des vies et protéger la santé publique*".
- ✓ Objectif 2: "*Renforcer les solidarités humaines et territoriales*".
- ✓ Objectif 3: "*Un plan d'urgence pour aider les acteurs à surmonter un choc économique sans précédent*".
- ✓ Objectif 4: "*Réussir un allègement progressif du confinement, vaincre l'épidémie et préparer l'avenir*".

Dans ce contexte, le CESEC de Corse se félicite que la Collectivité de Corse soit venue en appui des dispositifs nationaux pour apporter un plus aux plus défavorisés (non rupture dans le versement des prestations, aides financières directes, aides aux étudiants, adaptations des règlements d'aides etc.) et aux entreprises locales (aide directe de 2000 à 5000 € aux très petites entreprises, prise en charges par les CCI des intérêts liés aux prêts bancaires souscrits par les entreprises, soutien aux associations, à l'économie sociale et solidaire, artisanat, etc.) déjà fortement fragilisées par une économie majoritairement dépendante de la saisonnalité.

Néanmoins, si ce plan de sauvegarde a le mérite d'exister, celui-ci ne répondra pas pleinement aux difficultés rencontrées par la population et les différents acteurs économiques tant la crise que nous traversons est intense, massive et profonde.

Aussi, le CESEC de Corse effectue, sur le rapport présenté, les remarques suivantes:

Relativement à l'objectif n°1 : "*Exigence première : le combat pour sauver des vies et protéger la santé publique*" :

- ✓ **Le CESECC s'associe** aux souhaits de création accélérée d'un Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU), d'une possible participation à la gouvernance de l'Agence Régionale de Santé (ARS), **et souhaiterait** qu'une analyse exhaustive des moyens en termes financiers et de personnels des établissements de santé sur la région soit réalisée, avant de lancer la création d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).
- ✓ La généralisation des tests sérologiques et tests PCR doit intervenir rapidement afin de dépister au mieux le COVID-19 au sein de la population insulaire;

- ✓ Dans l'optique du déconfinement, s'il est bon de se référer au Comité Scientifique en ce qui concerne la généralisation du port du masque dans les lieux publics, l'information sur son utilisation doit néanmoins être démultipliée et renforcée auprès du public (une mauvaise utilisation et une mauvaise information pouvant avoir des effets contraires);
- ✓ Les logements à disposition des malades convalescents dans les internats doivent respecter toutes les mesures sanitaires en vigueur afin de garantir la sécurité de tous;
- ✓ Si la mise en place d'une prime au bénéfice des élèves aides-soignants et élèves infirmiers s'avère être une bonne chose, on peut néanmoins regretter qu'il n'en soit pas de même pour les auxiliaires de vie. **Le CESECC attire l'attention** sur la nécessité d'engager une réflexion à ce sujet, et de soutenir une revalorisation salariale des professionnels de l'aide à domicile.

Relativement à l'objectif n°2 : "Renforcer les solidarités humaines et territoriales":

Le CESECC souhaiterait par ailleurs attirer l'attention sur la nécessité d'une communication intensifiée et la plus large possible, pendant la période de crise comme au moment du déconfinement, sur les offres et les dispositifs qui ont été mis en place relativement à la situation actuelle. Par exemple l'acquisition évoquée de tablettes en faveur des EHPAD afin de maintenir les liens entre les résidents et leurs familles, le partenariat avec l'association Emmaüs Connect et SFR pour une action dénommée "*Connexion d'urgence*", ou encore pour les habitants du secteur rural, ou les personnes qui n'ont pas de lien régulier avec des travailleurs sociaux, pour le dispositif "*Aiutu in casa*", etc.

Par ailleurs, **le CESECC relève** que:

- ✓ Le dispositif pour les familles, et les plus démunis, pourrait s'avérer insuffisant si le chômage partiel perdure et ce, même si des dispositifs tels que l'étalement des loyers de l'habitat social viennent agir en complémentarité;
- ✓ Le CESECC estime qu'une attention toute particulière devra être portée au chômage partiel, qui devra être prolongé, et une adaptation devra être trouvée pour les personnels des Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR) qui seront directement impactés par les difficultés touristiques.
- ✓ Force est de constater que les associations culturelles, malgré les annonces et les mesures prises, ont du mal à se projeter (spectacles de printemps annulés, d'été?);
- ✓ L'état de catastrophe sanitaire permettant le maintien des salaires et des revenus par l'implication des assurances devrait être reconnu par l'Etat;
- ✓ Une réflexion approfondie pourrait être menée sur une réforme fiscale plus solidaire afin de financer les mesures de solidarité et de résorber les déficits publics, ainsi que sur une possible augmentation des salaires et des pensions pour relancer la consommation et l'économie;
- ✓ Une concertation doit être menée sur les prix des produits de première nécessité;
- ✓ Les circuits courts et la production locale doivent être organisés et favorisés;
- ✓ Il pourrait être envisagé, pour les élèves volontaires, une forme de rattrapage scolaire (peut être au mois d'août), après évaluation concrète de chaque cas;
- ✓ Devant l'urgence de la situation, la création de places supplémentaires en formation initiale pour les apprentis dans les sections professionnelles CAP et Bac Pro pourrait être engagée;
- ✓ Une vigilance renforcée doit s'effectuer au profit des apprentis de niveau CAP et Bac Pro (moins en BTS) qui sont, pour la plupart, en stage dans des TPE (qui constituent le tissu

économique principal du secteur privé de la Corse) afin qu'ils ne fassent pas les frais de cette récession économique;

- ✓ Des centaines de ruptures de contrats d'apprentissage potentielles (d'ici septembre 2020) en raison des difficultés économiques liées au confinement, vont augmenter de façon significative un différentiel négatif par rapport à la moyenne nationale des sorties sans qualification des 16/30 ans de la région Corse;
- ✓ Le classement de tous les Lycées Professionnels (LP) et Section d'Enseignement Professionnel (SEP) de Corse en éducation prioritaire, en application de son statut doublement spécifique d'Ile-Montagne pourrait s'avérer opportun;

Relativement à l'objectif n°3 : "Un plan d'urgence pour aider les acteurs à surmonter un choc économique sans précédent":

Le rapport "*Vince contr'à u Covid-19*" aborde l'ensemble des secteurs impactés par la crise sanitaire et les premières mesures mises en place qui assurent un soutien rapide et efficient de la collectivité ne peuvent que recevoir une approbation générale de la société civile. Néanmoins ces dispositifs appellent quelques remarques:

- ✓ Le secteur associatif, dont le domaine culturel et artistique constitue une part non négligeable, qui représente un nombre d'emplois important et contribue fortement au développement économique de l'île en renforçant son attractivité, est pris en considération, et des dispositifs sont prévus pour éviter que cette crise fragilise encore un secteur déjà précaire.
- ✓ Les récentes adaptations des règlements d'aides mettent en place des mesures dérogatoires et transitoires afin d'éviter un retard préjudiciable à l'attribution des aides financières et prévoient le mandatement immédiat dès la prise des décisions attributives, ainsi que pour celles déjà en cours. Il convient de noter également que la réduction de l'activité n'entraînera pas de modification du taux d'intervention initialement prévu. **Le CESECC accueille favorablement** ces dispositions qui accélèrent l'ensemble des procédures d'attribution et de versement des aides, et sont, en ce sens, conformes aux attentes du secteur culturel et artistique.
- ✓ **Cependant**, on constate en revanche que dans tous les cas le solde des aides annoncées sera calculé au prorata des actions réalisées, ce qui implique mécaniquement une baisse du soutien financier en l'absence d'activité durant plusieurs mois. A priori cette mesure peut apparaître légitime, mais il faut rappeler que l'assiette subventionnable ne prend pas en compte l'ensemble des dépenses (le fonctionnement est exclu) et qu'en l'absence de toutes recettes, les charges fixes et récurrentes continuent à peser sur les associations et que nombre d'entre elles ne pourront y faire face.
- ✓ **Le CESECC se félicite** de la prise en charge de la perte de salaire pour les personnels d'accueil de la petite enfance (cf. objectif 2) **et s'interroge** sur la possibilité d'étendre ce genre de dispositions à d'autres catégories de personnels.
- ✓ **Le CESECC approuve** la décision de permettre le report, au 1^{er} trimestre de la prochaine année scolaire, des interventions culturelles dans le domaine de la langue corse à savoir les Ateliers de Pratique Artistique en Langue Corse (APA-LC). Cela permet de ne pas déstabiliser les associations concernées qui ont élaboré leur budget prévisionnel en y intégrant ces prestations. **Il s'interroge**, par ailleurs sur le «*maximum de 50 heures par classe et par atelier*», sachant que certains de ces ateliers concernent plusieurs classes d'une même école et donc dépassent ce maximum.

Par ailleurs, parmi les secteurs impactés par les difficultés de la filière touristique, **le CESECC souhaiterait** que soit fait un focus sur les Activités Physiques de Pleine Nature (APPN), desquelles sont remontées certaines inquiétudes:

- ✓ Au-delà des difficultés évidentes de la saison 2020, il conviendrait déjà d'inclure dans les réflexions une recherche de solutions pour une préservation, et un maintien, du tissu existant jusqu'à la saison 2021.
- ✓ Les aides dont ce secteur peut bénéficier au titre de la crise actuelle prennent la forme de facilités d'emprunt. Cependant, au vu des difficultés auxquelles sont et vont être confrontés les acteurs de ce domaine, et de la typologie de ses structures, il est loisible de se demander si ces dispositifs sont bien adaptés aux problématiques, et de nature à résoudre les problèmes qui vont se poser. **Le CESECC s'interroge** donc sur la possibilité de révision de ces dispositifs qui leur sont propres en concertation avec les professionnels du secteur, en même temps qu'une réflexion profonde sur les changements à apporter à notre gestion environnementale et touristique (gestion des sites naturels fréquentés, mise en place éventuelle de quotas, etc.).

Le CESECC souhaite aussi attirer l'attention sur la situation des personnes œuvrant en indépendants dans le secteur du tourisme en parallèle d'une activité salariée, qui sont impactés par la situation préoccupante du secteur touristique mais n'ont pas droit aux aides financières du fait de cette activité salariée annexe. Un certain nombre de cas ont été recensés, pour lesquels des investissements et des frais avaient été engagés pour le maintien ou le développement de leur activité pour la saison à venir.

Sur la question du tourisme, toujours, **le CESECC rappelle** l'enjeu important sur une éventuelle réouverture de l'aéroport d'Orly, et l'échéance de cette ouverture, ainsi que sur les mesures sanitaires qui seront appliquées au secteur des transports durant l'été. Des réflexions profondes devront être menées dans ce secteur, et un changement de perception du potentiel touristique de la Corse devra figurer aux premiers plans des préoccupations (mise en avant du tourisme patrimonial, par exemple, pour "casser l'image" des seules plages ou du Gr 20).

Par ailleurs, **le CESECC estime** que:

- ✓ Le dispositif local pour les entreprises peine à se mettre en place et n'entre en vigueur qu'une fois le dispositif national acté; les dossiers, différents d'un établissement bancaire à l'autre, sont trop compliqués à monter et différents pour chaque banque, ces dernières sont frileuses, et les pièces demandées alourdissent la procédure et constituent une entrave;
- ✓ L'engagement des assurances est quasi inexistant pour l'instant;
- ✓ L'incertitude sur la saison touristique (durée, capacité à générer ou pas des emplois) crée un climat anxigène;
- ✓ Les Hôtels-Cafés-Restaurants (HCR) ne sont pas les seuls à être impactés, toute l'activité transversale telles certaines activités de l'alimentaire (commerces de proximité, producteurs, etc.), les activités de pleins air, les spectacles, les Offices du Tourisme, le sont aussi et pourraient faire l'objet de mesures supplémentaires;

Relativement à l'objectif n°4 : "Réussir un allègement progressif du confinement, vaincre l'épidémie et préparer l'avenir":

Le rapport de Monsieur le Président du Conseil Exécutif indique que *"la crise que nous traversons est avant tout une crise de modèle de société. L'objectif affirmé est que la Corse retrouve la maîtrise de son destin"*. **Le CESECC souligne** que cet objectif ne pourra être atteint qu'en retrouvant aussi la maîtrise de son environnement, qui est une ressource économique essentielle pour l'île.

S'il convient en urgence d'en traiter les effets, il ne faut pas oublier d'analyser les causes de cette pandémie dont certaines sont dues, comme le montrent désormais bon nombre de publications scientifiques, aux atteintes graves répétées, pour des motifs économiques, à la biodiversité. La perturbation climatique qui entraîne des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes est aussi une conséquence de la destruction des écosystèmes qui permettent à toutes les espèces, dont l'homme, de vivre sur notre planète.

C'est pourquoi **le CESECC estime** qu'il est indispensable de retrouver sur notre île un nécessaire équilibre entre la préservation de l'environnement et le développement économique.

Relancer l'économie, notamment l'économie touristique, est aujourd'hui un impératif. Le faire comme si rien ne s'était passé pourrait constituer une erreur.

Par exemple, cette période de répit touristique pourrait être mise à profit pour envisager et évaluer la mise en place de mesures de régulation de fréquentation des sites pour éviter qu'ils perdent leur caractère d'exception, comme récemment la réserve de Scandola qui pourrait être dépossédée de son diplôme européen des espaces protégés, et réfléchir à un autre tourisme, à un tourisme durable.

A cet effet, **le CESECC se félicite** de la tenue, en octobre, d'assises du tourisme où l'ensemble de ces points pourront être abordés.

Par ailleurs, **le CESECC salue** comme une initiative louable la récente proposition du Comité de Massif, en direction des communes volontaires, de mettre en valeur plusieurs centaines d'hectares par une mise en culture, afin de tendre vers une autonomie alimentaire. Cependant, cette mesure suppose un changement des pratiques dans l'élaboration actuelle des documents d'urbanisme. En effet, un certain volume de terres agricoles de bonne potentialité, à proximité des villages ou agglomérations, font encore l'objet d'une artificialisation à des fins d'habitation ou pour en faire des parkings.

Il est à noter que dans les communes où existe un plan de sauvegarde communal, en charge de la gestion du risque, les actions solidaires se sont développées spontanément. Or peu de communes en possèdent. Bien que cette création soit une prérogative préfectorale, **le CESECC s'interroge** sur la possibilité, pour la Collectivité de Corse, d'agir auprès des maires pour qu'ils se dotent de cet outil indispensable.

Dans la perspective du projet de relance économique en concertation avec l'Etat, **le CESECC rappelle** la nécessité de continuer à garantir le respect des lois et le respect du PADDUC. Il faudrait en effet veiller à ce qu'une tolérance provisoire ne puisse se pérenniser et obérer l'objectif vertueux de "*réorienter le modèle économique de la Corse vers des objectifs de résilience écologique et sociale de relocalisation de la production et de transition numérique*".

Par ailleurs, **le CESECC attire l'attention** sur les points suivants:

- ✓ La nécessité de penser notre société autrement: tendre vers une autonomie alimentaire, développer les circuits courts et l'économie circulaire, mettre en place des modes de déplacements doux, revitaliser nos villages et préserver notre qualité de vie.
- ✓ Les conditions de reprise scolaire : celles-ci ne sont pas, à ce jour, réunies, notamment sur le plan sanitaire, pour envisager une réouverture des écoles le 11 mai. Il faudra par ailleurs prendre en compte la situation des familles en difficultés (manque de moyens numériques, confinement et promiscuité familiale empêchant la sérénité pour faire les devoirs, violences conjugales et maltraitance des enfants, difficultés financières et alimentaires, certains enfants ne faisant qu'un repas par jour celui de la cantine scolaire...). Des moyens structurels devront être mis en place pour cette prise en compte.
- ✓ L'impact du plan sur les finances de la Collectivité qui aura, dès lors, à effectuer des choix, notamment sur les futurs investissements, et ce d'autant plus que la pandémie, par la rupture de l'activité qu'elle induit, diminue ses recettes (TICPE, TVA);

- ✓ La création rapide d'un comité économique et social lié à la crise, doté d'une composition large en fonction des thématiques abordées auquel devront participer l'ensemble des acteurs de l'île (organisations syndicales, sociaux-professionnels ou ensemble des acteurs du secteur, institutionnels, etc.) pourrait s'avérer opportune. Ce comité procéderait à l'évaluation de l'ensemble des dispositifs Etat-Région mis en place.

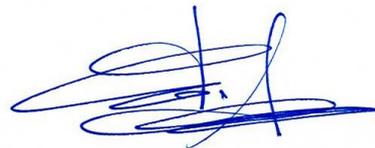
De manière plus générale:

Le CESECC accueille favorablement la volonté du Conseil Exécutif de se doter d'une vision prospective qui, tirant les leçons de la crise, souhaite réorienter le modèle économique et social de la Corse vers des objectifs de résilience écologique et sociale, de relocalisation de la production et de transition numérique, avec l'émergence de nouvelles solidarités et de nouvelles dynamiques économiques, sociales et culturelles dans le cadre d'un développement réellement durable.

Le CESECC salue l'accent mis sur le développement et la consolidation des circuits courts, la mise en œuvre d'un nouveau pacte pour les TPE, la généralisation sur tout le territoire de l'offre numérique, en particulier en milieu rural et de montagne, la promotion de l'innovation, et la recherche et le transfert des connaissances produites.

Le CESECC se félicite des actions de la Collectivité de Corse pour apporter des réponses attendues dans le cadre sanitaire (commandes de masques, production de gel hydro-alcoolique par les laboratoires territoriaux), économique, et social.

Le Président du CESECC,



Paul SCAGLIA